



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 04  
Votants : 26

**OBJET :**

**MARCHÉ PUBLIC**

-----  
**Lancement d'une consultation pour la fourniture et acheminement en électricité et services associés**  
=====

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. DUNYACH Denis,  
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,  
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony,  
M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal, à Mme TORRENT Michèle

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

---

En 2024, une consultation relative à la fourniture de denrées alimentaires a été lancée Afin d'optimiser la procédure de consultation du marché de fournitures et acheminement en électricité et services associés, il est proposé de lancer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour une durée de 48 mois

Cette procédure va être lancée en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

L'objet du marché comprend les prestations ci-dessous désignées :

- La fourniture complète en énergie électrique des points de livraison alimentant essentiellement des points de livraison qui appartiennent ou sont gérés par la commune et sont situés dans le périmètre du présent marché,
- L'accès aux réseaux publics de distribution (Enedis et GDRF) et son utilisation pour les points de livraison de la commune situés dans le périmètre du présent accord-cadre, dans le cadre d'un contrat unique,
- La mission de responsable d'équilibre inclus dans le prix de la fourniture en énergie électrique, conformément à l'article L.321-15 du Code de l'énergie,
- Les services associés à la fourniture d'énergie électrique.

Il définit les conditions administratives, techniques et financières applicables à l'Accord-Cadre et aux marchés subséquents. Par marché, on entend donc l'Accord-Cadre et ses marchés subséquents.

Le volume annuel estimatif annuel du périmètre est de 1800 MWh.  
Le montant annuel estimatif HTVA (fourniture acheminement et taxes compris) hors TVA = 396 000 € HTVA/An soit 1.6 M€ sur la durée de l'accord cadre.

La valeur du marché étant supérieure à 221 000 € hors taxes, la consultation est organisée selon une procédure formalisée, en application des dispositions de l'article L.2124-1 du code de la commande publique.

Un avis de mise en concurrence sera publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), et au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE).

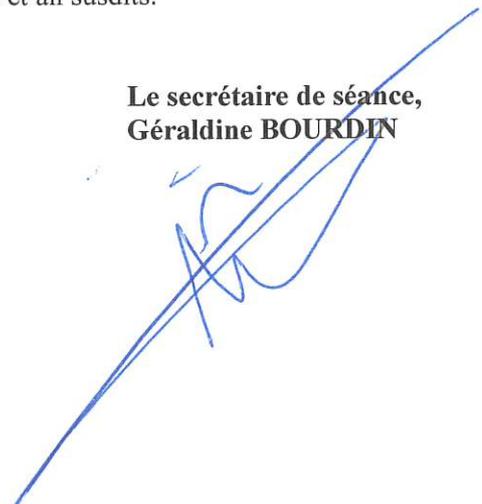
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'Unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à lancer la procédure de consultation pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure et à la bonne exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses au budget de la Ville de Céret.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**Le secrétaire de séance,**  
**Géraldine BOURDIN**



Le Maire de CERET  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.